

Compte-rendu de la réunion du 04/11/2020 à 17 :30 à la Salle Polyvalente

Présents : tous les membres de la commission

Jean-Manuel GARRIDO Maire et Président de la commission,

Elus : Corinne PASCAL, Patrick PETIT, Aurélie RENAUD, Brigitte TOURNIER, Géraldine VIOLET

Non-élus : Marie-Renée CHAMARD, Jeanne DAVIOS, Gérard DELROT, Martine DUMONTIER, Elisabeth THERAND, Yolande LAVAL

Ordre du jour : - Repas de Fin d'Année - Questions diverses

En préambule, M. le Maire rappelle la dissolution du CCAS au 01/01/2016, suite à la loi NoTRE autorisant l'intégration du budget des affaires sociales au budget général des communes, remplacée par une Commission des Affaires Sociales, dont la composition a été arrêtée au Conseil municipal du 10/07/2020. Il demande à Patrick PETIT de bien vouloir assurer le secrétariat de la réunion.

- **Repas de fin d'année des aînés**

En raison des contraintes sanitaires imposées par l'épidémie de Covid, M. le Maire met en débat plusieurs options susceptibles de remplacer le repas par la distribution d'un bon d'achat à l'épicerie ou au restaurant de St André ou d'un colis proposé par un prestataire extérieur.

Il rappelle que le repas était proposé aux personnes âgées de 70 ans et plus, ce qui représentait 62 personnes en 2019, avec un coût du repas d'environ 24,50 euros par personne.

Après discussion, les participants optent pour le bon d'achat soit à l'épicerie soit au restaurant La Table de Mélou. Il est envisagé de demander à La Table de Mélou de proposer un repas festif à emporter à une date précise, avec aide des membres de la commission pour un portage à domicile si besoin. Cependant, les bénéficiaires auraient le choix entre bon d'achat à l'épicerie ou bon d'achat de repas à emporter jusqu'à fin mars (avec possibilité d'opter pour le repas festif sur inscription à une date définie).

Est mise aux voix la proposition suivante : « Bon d'achat d'un montant de 25 euros valable jusqu'au 31 mars à l'épicerie ou au restaurant de St André au choix »

Proposition adoptée à l'unanimité.

- **Questions diverses**

M. le Maire informe les participant-es de la présence de l'association REVIVRE, Centre socio-culturel des Vans au Conseil municipal du 28/10, venue présenter les objectifs et le fonctionnement du Centre social aux élu-es et demande à Patrick PETIT d'en faire un résumé.

L'association REVIVRE a été créée en 1996 puis a reçu l'agrément de Centre social en 2010 (ouvrant droit à des prises en charges en partenariat avec la CAF, la CARSAT...) et a signé une convention avec la Communauté de communes des Vans en Cévennes. Si l'activité principale de l'association est le centre de loisir (centre aéré le mercredi), de nombreuses autres activités existent : accompagnement à la scolarité avec aide aux devoirs pour le primaire et aide méthodologique pour le collège, accueil jeunes, accueil et activités seniors, ateliers familles, sorties culturelles.

L'association est consciente d'un déficit de communication vers les communes de la ComCom et d'être pour le moment très centrée sur la commune des Vans et les communes voisines les plus proches. Elle doit élaborer un nouveau projet social pour les 4 ans à venir et souhaite profiter du renouvellement de ce projet pour associer toutes les communes de la ComCom. Elle propose d'associer à cette démarche des personnes volontaire qui soient relais communal de l'association.

Une discussion s'engage sur les besoins des habitant-es de la commune, sur la possibilité d'envisager des initiatives décentralisées à St André avec l'association REVIVRE (accueil péri-scolaire, participation aux sorties culturelles avec navette de transport, activités pour les seniors, atelier informatique...).

Au cours de cette discussion, Jeanne DAVIOS se propose pour mettre en place un atelier Yoga adultes. La réflexion est à poursuivre pour organiser un accueil périscolaire en salle psychomotricité de la commune.

L'idée d'une permanence informatique d'aide aux démarches numériques (prise de rdv médicaux, formulaires en ligne à remplir...) est proposée, avec mise en place d'une permanence en Mairie les lundis de 10h à 12h sur rendez-vous préalable, qui serait assurée bénévolement à tour de rôle par Gérard DELROT, Patrick PETIT, Aurélie RENAUD, Géraldine VIOLET.

En réponse à la demande de personnes relais auprès de l'association REVIVRE, Gérard DELROT se porte volontaire pour assurer cette mission, aidé par Marie-Renée CHAMARD.

Fin de la réunion à 19h40.

Compte-rendu rédigé par Patrick PETIT